



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

Budget Primitif 2012

Rapport de présentation



SOMMAIRE

I.	PRESENTATION GENERALE	3
II.	LE BUDGET PRIMITIF 2012 DETAILLE PAR COMPETENCE COMMUNAUTAIRE	12
A.	LA COMPETENCE POLITIQUE DE LA VILLE	14
	1. SOUTIEN A L'EMPLOI : MISSIONS LOCALES (fonction 902)	14
	2. VIDEOPROTECTION (fonction 110).....	15
B.	LA COMPETENCE FOURRIERE ANIMALE (FONCTION 12).....	18
C.	LA COMPETENCE EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	19
	1. SECTEUR CULTURE : ENSEIGNEMENT MUSICAL (fonction 311).....	19
	2. SECTEUR SPORTS (fonction 415).....	22
D.	LA COMPETENCE EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT (FONCTION 70).....	23
E.	LA COMPETENCE CREATION D'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (FONCTION 524)	26
F.	LA COMPETENCE ENVIRONNEMENT	27
	1. SECTEUR ORDURES MENAGERES (fonction 812).....	27
G.	LA COMPETENCE AMENAGEMENT :	32
	1. AMENAGEMENT (fonction 824).....	32
	2. DEPLACEMENTS (fonction 815).....	35
	3. POLE D'INGENIERIE TERRITORIALE (fonction 8241).....	38
H.	LA COMPETENCE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	40
	1. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (fonction 90).....	40
	2. PEPINIERE D'ENTREPRISES (fonction 901).....	44
III.	LE POSTE ADMINISTRATION GENERALE (FONCTION 020).....	49
IV.	ANNEXES.....	52
A.	LES ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN.....	52

I. Présentation générale

Le budget primitif 2012 a été construit sur la base des orientations définies lors du Débat d'Orientations Budgétaires :

- la stabilité de la fiscalité des ménages et des entreprises,
- des budgets importants consacrés aux transports, au développement économique et au logement,
- la création d'un pôle d'ingénierie territoriale offrant aux communes la possibilité de réaliser des études sur toutes les questions territoriales (aménagement, transport, social,...),
- une capacité d'autofinancement préservée malgré l'impact du projet de loi de finances 2012,
- des investissements importants pour une plus grande qualité de services.

Le budget primitif 2012 atteint un montant de 104 220 365 €, réparti de la manière suivante :

- section de fonctionnement : 95 020 365 €
- section d'investissement : 9 200 000 €

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

L'exercice 2012 est marqué par le gel des dotations de l'Etat et par la mise en place d'une nouvelle péréquation des ressources intercommunales et communales.

Les recettes de fonctionnement se composent :

- des recettes liées aux compétences communautaires pour 23 229 275 €
- des recettes non affectées pour 71 791 090 €

Les recettes non affectées à une dépense particulière regroupent :

- la Dotation Globale de Fonctionnement : 8 800 000 €, estimée sur la base d'une baisse par rapport à 2011 (9 163 654 €) du fait du gel des dotations de l'Etat et du faible coefficient d'intégration fiscale de Versailles Grand Parc.
- les dotations de compensation de l'Etat sur la Taxe Professionnelle : 13 049 030 €
- la refacturation partielle aux communes du prélèvement du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales, estimée à 420 000 €
- la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) pour 435 000 €
- le produit fiscal (hors TEOM) estimé à 49 087 000 € dont la décomposition est présentée page suivante.

Les taux d'imposition sont inchangés en 2012 par rapport à 2011.

Les taux d'imposition sont inchangés en 2012 par rapport à 2011. L'évolution est estimée à partir de la simple revalorisation forfaitaire des bases et de l'évolution physique des bases.

Produit fiscal	Montant notifiés 2011 en euros	Evolution estimée	BP 2012 en euros
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	12 084 168	1,50%	12 265 000
Compensation Etat - Réduction Création d'Etablissement	41 902		40 000
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	10 075 378	0,00%	10 075 000
Taxe d'Habitation	24 177 334	2,00%	24 660 000
Compensation Etat –Taxe d'Habitation	472 771	-14,50%	404 000
Taxe foncière non bâti	14 209		
Taxe additionnelle sur le foncier non bâti	129 472		143 000
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)	374 881		345 000
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	1 155 933	0,00%	1 155 000
PRODUIT FISCAL INSCRIT AU BP 2012 (hors TEOM)	48 526 048		49 087 000
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) prélèvement comptabilisé en dépenses	-16 620 213		-16 620 213
Dotations de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)	435 060		435 060
PRODUIT FISCAL NET (pour information)	32 340 895		32 901 847

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 95 020 365 € se composent :

- des compétences gérées par Versailles Grand Parc pour 31 672 499 € (soit 33 % des dépenses de fonctionnement)
- des dépenses d'administration générale pour 2 757 165 € (soit 3 %)
- des reversements de fiscalité pour 53 112 115 € (soit 56 % des dépenses de fonctionnement)
- des amortissements pour 1 600 000 € (soit 2 %)
- du prélèvement sur la section de fonctionnement pour 5 800 000 € (soit 6 %)
- de dépenses imprévues pour 61 586 €

Les budgets consacrés aux compétences et à l'administration générale sont décrites en détail dans les parties suivantes.

Des reversements de fiscalité sont réalisés au profit :

- o **des 14 communes :** 35 952 902 € au titre des attributions de compensation.

En raison de l'excédent de trésorerie de VGP, il est proposé en 2012 de verser de manière anticipé les attributions de compensation aux communes en deux versements : février et juillet.

Cette solution favorisera la trésorerie des communes et leur évitera le recours aux lignes de trésorerie de plus en plus chères sur le marché.

- o **de l'Etat :**
 - 16 620 213 € au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)
 - 539 000 € au titre du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) créé par l'article 144 de la Loi de Finances 2012 voté le 28 décembre 2011 et codifié aux articles L2336-1 à L2336-7 du CGCT.

Ce prélèvement sur les ressources de Versailles Grand Parc devrait être multiplié par 8 d'ici à 2016 pour atteindre 4,4 Millions d'euros sur la base du périmètre actuel.

Les dépenses de personnel (chapitre 012) se montent à 9 378 404 €.

L'année 2012 est marquée par :

- le transfert à Versailles Grand Parc des services Développement économique et Système d'Information Géographique, jusqu'à présent mutualisés.
- la création d'un Pôle d'Ingénierie Territoriale à destination des communes (2 créations de poste)
- l'ouverture de la pépinière d'entreprises (2 créations de poste)
- le lancement de la réflexion sur le Plan de Déplacement des Entreprises (1 création de poste subventionné)

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution des dépenses de personnel entre le BP 2011 et le BP 2012.

Décomposition du chapitre 012 : évolution 2011-2012

	Paye VGP en euros	Paye services mutualisés : compte 6217 en euros	Assurance Dexia : compte 6455 en euros	Visites médicales : compte 6475 en euros	Total en euros
BP 2011	7 895 000	1 019 971	70 000	8 000	8 992 971
Réalisé 2011 estimé	7 434 042	1 085 833	48 287	7 184	8 575 346
GVT 2012 : 2 %	148 681	21 717			170 398
Vacance de postes en 2011	351 776				351 776
Déduction vacance de postes estimées pour 2012 4 %	-250 000				-250 000
Créations de 5 postes*	244 375				244 375
Régime indemnitaire des professeurs de musique	50 800				50 800
Transfert du SIG**	244 000	-84 830			159 170
Transfert du service développement économique	231 000	-244 940			-13 940
Ajustement***	-15 000	100 550	1 713	3 216	90 479
BP 2012	8 439 674	878 330	50 000	10 400	9 378 404

* Directrice de la pépinière, assistante de la pépinière, un poste subventionné pour le Plan de Déplacement des Entreprises et 2 ingénieurs pour le Pôle d'Ingénierie Territorial.

**Le transfert du SIG est neutre budgétairement, car il donnera lieu à une recette de fonctionnement au titre des missions du SIG réalisées pour la Ville de Versailles.

***L'ajustement des dépenses de mutualisation est lié principalement aux opérations de travaux prévus en 2012, à la croissance des marchés publics à monter et à l'entretien de la pépinière d'entreprises par le service des bâtiments.

Les amortissements se montent à 1 600 000 €. Le montant est plus élevé qu'en 2011 (+ 250 000 €) du fait du versement de subventions de surcharge foncière aux bailleurs sociaux privés en 2011 et de la faible durée d'amortissement applicable jusqu'à présent (5 ans).

Un prélèvement sur la section de fonctionnement vers la section d'investissement est dégagé à hauteur de **5 800 000 €**, en légère baisse par rapport au BP 2011 (- 251 368 €).

Cependant, cette baisse du prélèvement est compensée par la croissance des amortissements en 2012. **L'autofinancement (prélèvement + amortissements) est constant à 7,4 Millions d'euros entre 2011 et 2012.**

Les dépenses imprévues : 61 586 € ont pour but d'arrondir le montant du prélèvement sur la section de fonctionnement.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le montant total des dépenses d'investissement se monte à 9 200 000 €.

Le détail des principales dépenses d'investissement est présenté dans le tableau ci-dessous :

Libellé	BP 2011	BP 2012
DEPENSES INVESTISSEMENT		
Réhabilitation parc social existant		1 000 000
Aire d'accueil des gens du voyage		800 000
Subventions habitat pour surcharges foncières		800 000
Travaux siège VGP		1 200 000
Points d'apports volontaires	600 000	1 450 000
Déchèterie	470 000	430 000
Environnement : bacs, ...	742 600	715 000
Acquisitions foncières (bureaux VGP en 2011 / hôtel d'entreprises en 2012)	3 000 000	2 000 000
Vidéoprotection	3 000 000	
Travaux conservatoires et écoles de musique	1 100 000	
Pépinière d'entreprises	826 350	
Circulations douces (1,35 M€ au BS 2011)	455 000	70 000
Allée royale	300 000	
Autres dépenses	359 910	735 000
Total dépenses d'investissement (5)	10 853 860	9 200 000

La contribution de Versailles Grand Parc au mur antibruit de Bièvres (700 000 €) figurera dans les engagements hors bilan, car les travaux ne démarreront pas avant 2013.

Une enveloppe de dépense imprévue d'investissement de 9 440 € a été inscrite pour arrondir le total de la section d'investissement.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement se composent :

- des subventions et fonds liés aux compétences communautaires : 34 650 €
- des recettes non affectées : 9 163 350 €

De nombreuses subventions sont sollicitées auprès des partenaires de Versailles Grand Parc, mais ne seront inscrites qu'après notification définitive.

Les recettes d'investissement non affectées sont :

- le Fonds de Compensation de la TVA : 300 000 € estimés de manière prudente,
- le virement provenant de la section de fonctionnement : 5 800 000 €, (autofinancement strict)
- les dotations aux amortissements : 1 600 000 €,
- l'inscription d'un emprunt prévisionnel de 1 465 650 € pour équilibrer budgétairement la section d'investissement.

L'autofinancement reste d'un niveau élevé en 2012 : 75 % des dépenses d'investissement sont financés par l'autofinancement (prélèvement + amortissement).

Le Budget Primitif 2012 est synthétisée ci-dessous :

Libellé	BP 2011	BP 2012	Variation en euros
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Dotation Globale de Fonctionnement	9 163 654	8 800 000	-363 654
Produit fiscal (TASCOM incluse)	46 915 124	49 087 000	2 171 876
Dotations de compensation	13 044 671	13 049 030	4 359
TEOM	17 400 000	17 345 000	-55 000
Autres recettes	6 098 182	6 739 335	641 153
Total recettes de fonctionnement (1)	92 621 631	95 020 365	2 398 734
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Attributions de compensation	36 100 000	35 952 902	-147 098
Reversement au titre du FNGIR	16 185 100	16 620 213	435 113
Fonds de péréquation (FPIC)		539 000	539 000
Dépenses de fonctionnement hors personnel	23 942 192	25 129 846	1 187 654
Charges de personnel	8 992 971	9 378 404	385 433
Total dépenses de fonctionnement hors amortissement (2)	85 220 263	87 620 365	2 400 102
AUTOFINANCEMENT PREVU (3) = (1) - (2)	7 401 368	7 400 000	-1 368
<i>dont amortissement</i>	<i>1 350 000</i>	<i>1 600 000</i>	250 000
RECETTES INVESTISSEMENT (hors autofinancement, hors emprunt)			
FCTVA	200 000	300 000	100 000
Subventions	620 800	34 350	-586 450
Total recettes d'investissement hors autofinancement, hors emprunt (4)	820 800	334 350	-486 450
DEPENSES INVESTISSEMENT			
Total dépenses d'investissement (5)	10 853 860	9 200 000	-1 653 860
EMPRUNT (6) = (3) + (4) - (5)	2 631 692	1 465 650	-1 166 042

* La baisse de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est liée la baisse du taux de TEOM de Bailly et Noisy en 2011 (application du taux pivot de 5,39 % dès 2011) qui n'avait pas été prévue au BP 2011.

II. Le budget primitif 2012 détaillé par compétence communautaire

Les dépenses de fonctionnement sont réparties par compétence communautaire dans le tableau de synthèse ci-dessous.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

<i>en euros</i>	Dépenses de fonctionnement		Dont charges de personnel directes ou mutualisées	
	BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
Compétences communautaires :				
ENVIRONNEMENT (OM, Fourrière)	19 493 808	19 521 069	1 068 168	767 288
ENSEIGNEMENT MUSICAL	7 512 238	7 696 381	5 965 280	6 057 648
DEPLACEMENTS	1 397 750	2 192 889	95 000	198 317
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (dont pépinière)	814 395	742 645	320 176	361 448
AMENAGEMENT (dont PIT)	653 053	1 012 641	344 794	570 605
HABITAT	233 450	194 074	50 000	50 000
GENS DU VOYAGE		39 751		34 566
POLITIQUE DE LA VILLE / VIDEOPROTECTION	294 677	265 163	75 677	46 163
SPORTS	10 000	10 000		
ADMINISTRATION GENERALE	2 525 792	2 772 050	1 073 876	1 292 368
NON VENTILE :	59 686 468	60 573 701		
<i>Attributions de compensation</i>	36 100 000	35 952 902		
<i>Reversement FNGIR</i>	16 185 100	16 620 213		
<i>Contribution au FPIC</i>		539 000		
<i>Prélèvement à la section de fonctionnement</i>	6 051 368	5 800 000		
<i>Amortissements</i>	1 350 000	1 600 000		
<i>Dépenses imprévues</i>		61 586		
TOTAL	92 621 631	95 020 364	8 992 971	9 378 404

Commentaires :

- Environnement : la baisse des charges de personnel au BP 2012 par rapport au BP 2011 s'explique par les personnels prévus au BP 2011 pour gérer la déchèterie de Bois d'Arcy en régie. Cette option n'a finalement pas été retenue en 2011.
- Administration générale : la hausse des charges de personnel s'explique par la mutualisation du service de la construction pour les travaux du futur siège de VGP.

Le tableau de synthèse ci-dessous présente les dépenses et recettes de fonctionnement réparties par compétence.

Compétences communautaires :	Dépenses	Part en %	Recettes	Part en %
ENVIRONNEMENT (OM, Fourrière)	19 521 069	20,5%	20 653 000	21,7%
ENSEIGNEMENT MUSICAL	7 696 381	8,1%	1 870 350	2,0%
DEPLACEMENTS	2 192 889	2,3%	50 000	0,1%
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (dont pépinière)	742 645	0,8%	54 425	0,1%
AMENAGEMENT (dont PIT)	1 012 641	1,1%	44 000	
HABITAT	194 074	0,2%	497 500	0,5%
GENS DU VOYAGE	39 751			
POLITIQUE DE LA VILLE / VIDEOPROTECTION	265 163	0,3%		
SPORTS	10 000			
ADMINISTRATION GENERALE	2 772 050,00	2,9%	60 000	0,1%
Attributions de compensation	35 952 902	37,8%		
Reversement FNGIR	16 620 213	17,5%		
FPIC	539 000	0,6%	420 000	0,4%
Autofinancement	7 400 000	7,8%		
Autres non affectées	61 587	0,1%	71 371 090	75,1%
TOTAL	95 020 365	100,0%	95 020 365	100%

L'essentiel des recettes de fonctionnement n'est pas affecté étant donné que par définition les impôts (hors TEOM) et la dotation de l'Etat ne sont pas liés à une compétence particulière.



A. LA COMPETENCE POLITIQUE DE LA VILLE

1. SOUTIEN A L'EMPLOI : MISSIONS LOCALES (fonction 902)

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** du secteur de la politique de la ville s'élèvent à 176 000 € et se répartissent comme suit :

- charges de personnel : néant
- autres dépenses : 176 000 €

⇒ **Les missions locales intercommunales, 176 000 € :**

Jusqu'en 2009, les missions locales intercommunales ont été rattachées à la compétence « développement économique ». Avec le passage en communauté d'agglomération, elles ont été rattachées à la compétence obligatoire « politique de la ville » nouvellement adoptée, ce qui met l'accent sur leur rôle transversal de prise en charge des jeunes de 16 à 26 ans.

L'intercommunalité cotise à trois missions locales, en raison des secteurs de scolarisation des jeunes :

- ✓ à la mission locale intercommunale de Versailles pour les jeunes des communes de Buc, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les-Loges-en-Josas, Rocquencourt, Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble, Versailles et Viroflay, auxquelles s'ajouteront Bailly, Noisy-le-Roi et Renne-moulin en 2012 pour un montant total estimé de **159 000 €**

La cotisation est calculée en fonction d'un tarif par habitant fixé annuellement par le conseil d'administration.

- ✓ à la mission locale de Saint-Quentin en Yvelines pour les jeunes de la commune de Bois d'Arcy, pour un montant estimé de **12 300 €**. Le montant est calculé en fin d'année en fonction du nombre de jeunes de la commune accueillis.

- ✓ à la mission locale intercommunale de Massy pour les jeunes de la commune de Bièvres, pour un montant estimé à **4 700 €**.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Aucune recette de fonctionnement n'est réalisée pour cette action.



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

LA COMPETENCE POLITIQUE DE LA VILLE

2. VIDEOPROTECTION (Fonction 110)

Versailles Grand Parc constitue est un territoire particulier, attractif par son potentiel touristique, enregistrant des flux d'échanges importants sur les 15 gares du territoire intercommunal, des trafics routiers conséquents sur des axes majeurs. La Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a donc souhaité mettre en œuvre un système de vidéoprotection urbaine destiné à surveiller différentes zones des communes de l'agglomération, avec l'objectif de notamment se doter d'un outil de contrôle des trajectoires de la délinquance.

En juillet 2010, la communauté d'agglomération a donc élargi sa compétence en matière de politique de la ville au titre des dispositifs locaux de prévention de la délinquance.

En juin 2011, le schéma directeur de vidéoprotection urbaine a plus précisément défini :

- les lieux à vidéo protéger,
- les finalités poursuivies : protection des bâtiments et installations publics et surveillance de leurs abords, régulation du trafic routier, constatation des infractions aux règles de la circulation, prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux particulièrement exposés à des risques d'agression ou de vol,
- le périmètre géographique concerné : périmètre d'intervention du commissariat de district de Versailles et de la brigade autonome de gendarmerie de Noisy-le-Roi,
- le périmètre technique : Versailles Grand Parc est compétente pour l'acquisition, la pose, le branchement et la maintenance des équipements de vidéo, de transmission, d'enregistrement et d'exploitation
Elle définit une liste de sites à vidéo protéger et met en place l'architecture technique permettant la collecte des données, leur enregistrement, leur visualisation en direct, leur visualisation en différé et l'extraction de données.
- le périmètre financier : le programme est réparti en deux enveloppes pour financer :
 - les dépenses de niveau structurel (le réseau de transport, le centre d'exploitation avec station de visualisation et d'extraction et les stations de visualisation dans les commissariats)
 - les dépenses de niveau communal (caméras, réseau de desserte, station de visualisation de la commune)

Les frais d'aménagement des locaux dans lesquels sont installées les stations de visualisation restent à la charge des communes.

Le montant de l'enveloppe de prise en charge par VGP de dépenses de niveau communal, sous maîtrise d'ouvrage de l'intercommunalité, est calculé par application d'un montant par habitant qui a été fixé à 11 € par habitant en 2011.

Cette enveloppe peut être augmentée par l'apport de fonds de concours par les communes concernées.

En matière de recettes d'investissement, Versailles Grand Parc sollicite le fonds interministériel pour la prévention de la délinquance.

Les dépenses de fonctionnement sont prises en charge par l'intercommunalité (entretien et maintenance préventive et curative des équipements de vidéo, d'enregistrements et de visualisation. opérabilité du système, gestion des réquisitions et des droits d'accès).

Pour les stations de visualisation que les communes souhaiteraient installer pour un usage communal, l'intercommunalité prendra en charge uniquement l'entretien et la maintenance de ces stations. Aucun frais de personnels liés à la visualisation ou l'exploitation des images ne sera pris en charge par l'intercommunalité.

Versailles Grand Parc est maître d'ouvrage unique des travaux.

Trois prestataires interviennent sur ce dossier :

- un groupement Numéricâble – Eiffage Energie pour la fourniture de liaisons de fibres optiques noires sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc,
- Eiffage Energie pour la réalisation de travaux et fourniture de matériel (acquisition, pose, raccordements des caméras ; logiciel d'exploitation des images ; matériels informatiques : enregistrement, serveur, visualisation, extraction et gravure ; aménagement du local de stockage des données ; raccordement des locaux de visualisation – forces de police ou communes),
- un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études de faisabilité fine et le suivi de réalisation des travaux.

En 2011, des travaux de génie civil ont été lancés pour finaliser le réseau de transport raccordant les différentes communes et les forces de police au local de stockage, le local de stockage a été livré, de premières caméras ont été déployées : 15 à Rocquencourt, 5 à Versailles.

En 2012, les travaux seront lancés dans les dix communes restantes en fonction des calendriers de réalisation souhaités par les élus, les réseaux de desserte (raccordement des caméras sur la mairie concernée) seront déployés, les stations de visualisation mises en place.

Pour 2012, les dépenses de fonctionnement affectées à la vidéoprotection se montent à 89 163 € :

- des charges de personnel estimées à **46 163 €** pour assurer :
 - o la gestion des réquisitions et des droits d'accès du public avec une astreinte de jour, les samedis et dimanches,
 - o l'exploitation du système,
- des autres dépenses : 43 000 €.

Les autres dépenses se composent de la maintenance du système confiée à un prestataire estimée à **38 000 €** et à l'adhésion au SIPPAREC (Groupement de commande pour les télécommunications).

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La vidéoprotection ne reçoit pas de recette de fonctionnement.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Aucune dépense d'investissement n'est inscrite au BP 2012 pour la vidéoprotection. Les crédits inscrits en 2011 sont reportés sur 2012.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Aucune recette d'investissement n'est inscrite au BP 2012. La subvention du FIPD a été inscrite en 2011 et reportée sur l'exercice 2012.

Un dossier de demande de subvention complémentaire sera déposé auprès du FIPD pour les caméras de Bailly et Noisy-le-Roi ainsi que les caméras supplémentaires demandées sur les neuf premières communes.

Les fonds de concours éventuels versés par les communes n'ont pas été inscrits. Ils figureront en décision modificative.

Les fonds de concours en provenance des communes ont pour objet de prendre en charge les dépenses prévues sur les communes excédant une dotation sur cet objet de Versailles Grand Parc à hauteur de 11€/habitant. Les montants des fonds de concours sont à définir en fonction des priorités de chaque commune.



B. LA COMPETENCE FOURRIERE ANIMALE (fonction 12)

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées à la compétence fourrière animale s'élèvent à 41 052.50 € et se répartissent comme suit :

- charges de personnel mutualisé : 6 871,74 €
- autres dépenses 34 180,76 €.

Les dépenses de fonctionnement se répartissent entre :

- 31 650 € pour le contrat avec la société qui gère la prise en charge des animaux errants (SACPA)
- 6 871,74 € pour le remboursement à la Ville de Versailles des frais générés par la mise à disposition de personnel pour récupérer les animaux errants capturés par les services municipaux avant prise en charge par la SACPA (et les frais d'administration générale qui y sont associés : 1 030,76 €).

70 à 80 animaux errants sont récupérés chaque année. Le lieu de transit est situé sur un terrain de Buc appartenant à VGP.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Aucune recette n'est associée à cette compétence.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Aucun investissement n'est prévu pour cette compétence.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Aucune recette n'est associée à cette compétence.



C. LA COMPETENCE EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

1. SECTEUR CULTURE : ENSEIGNEMENT MUSICAL (fonction 311)

Missions générales

La direction de l'enseignement musical et de la culture pour mission la coordination et la gestion des établissements d'enseignement musical du territoire ainsi que la mise en œuvre d'actions de promotion et de diffusion d'événements culturels intercommunaux.

Les établissements d'enseignement artistique concernés sont :

- 5 établissements en régie (les écoles de musique de Buc et de Jouy-en-Josas, le conservatoire de musique de Rocquencourt, le conservatoire à rayonnement régional de Versailles et le conservatoire à rayonnement communal de Viroflay) ;
- 6 structures associatives (l'école de musique de Bailly et de Noisy-le-Roi, l'école de musique de Bièvres, la section musique de la Jeunesse arcisienne, l'école de musique de Fontenay-le-Fleury, l'Amicale laïque de Saint-Cyr-l'École et l'Association musicale de Toussus-Les Loges).

Trois événements culturels du territoire, bénéficiant déjà d'une portée intercommunale, ont été identifiés pour être développés et diffusés au travers de la communauté d'agglomération. Il s'agit du festival international de la bande-dessinée de Buc (octobre), du festival du Mois Molière de Versailles (juin) et du Festival Mémoires des toiles de Bois d'Arcy (juillet).

Une aide ponctuelle pourra aussi être apportée à certains événements émergents. Elle portera sur la diffusion de l'information au niveau intercommunal.

Principaux objectifs et axes de travail en 2012

Principaux objectifs :

- proposer un projet intercommunal pluriannuel des établissements d'enseignement musical
- poursuivre et développer les dynamiques de projets croisés, d'échanges pédagogiques, artistiques et professionnels déjà initiés ;
- développer un à trois projets visant la valorisation et la diffusion des trois événements identifiés.

Axes de travail :

- définir des projets d'établissement porteurs des axes de développement visés pour les prochaines années
- présenter les dossiers de demande de renouvellement de classement au Ministère de la Culture et de la Communication pour les conservatoires de Versailles et Viroflay ;
- mettre en place un logiciel de gestion pédagogique, administrative et financière commun pour les 5 établissements intercommunaux et envisager les liens possibles pour les structures associatives ;
- définir des modes de subventionnement homogènes pour les établissements associatifs ;

- favoriser les échanges entre équipes pédagogiques au travers de rencontres artistiques et de formations communes ;
- en lien avec les directions artistiques des festivals, les communes porteuses et les autres communes membres, définir et mettre en œuvre les projets de promotion et de diffusion à l'échelle intercommunale des 3 événements identifiés ;
- préparer l'intégration de nouvelles écoles de musique associatives dans la perspective du futur élargissement du territoire communautaire.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées à l'enseignement musical s'élèvent à 7 696 380,90 € et se répartissent comme suit :

- charges de personnel : 6 057 647,74 €
- entretien courant des bâtiments : 160 800 €
- autres dépenses : 1 477 933,16 €.

Le budget de la direction enseignement musical et culture s'inscrit dans la stricte continuité du BP 2011 (7 512 238,93 €), avec une augmentation de 2,45 % correspondant à l'inflation et l'évolution régulière des charges de personnel liée à l'ancienneté (effet GVT : Glissement Vieillesse Technicité).

Les budgets gérés par les conservatoires sont identiques à 2011 (-0,17 %).

	BP 2011	BP 2012	Variation en %
Charges de personnel	5 965 279,93	6 057 647,74	1,55%
Entretien des bâtiments	170 300,00	160 800,00	-5,58%
Fonctionnement des conservatoires	121 175,00	120 975,00	-0,17%
Enveloppe évènements culturels	100 000,00	100 000,00	0,00%
Subventions de fonctionnement aux écoles de musique associatives	587 813,00	600 588,00	2,17%
Remboursement de charges aux communes	492 681,00	516 649,16	4,86%
Autres (communication, formations, téléphonie)	74 990,00	139 721,00	86,32%
Total fonctionnement	7 512 238,93	7 696 380,90	2,45%

La croissance des autres dépenses s'expliquent essentiellement par la meilleure affectation des crédits de formation qui avaient été inscrits au BP 2011 en administration générale. (29 400 €). Le budget du service formation reste constant par rapport à 2011.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le montant total des **recettes de fonctionnement** des conservatoires de Rocquencourt, Viroflay, Versailles et des écoles de Buc et Jouy-en-Josas est de **1 870 350 €** en légère baisse par rapport à 2011 (1 885 102 €).

Elles se composent :

- des participations des usagers : 1 129 750€. Les tarifs des frais de scolarité ont été augmentés de 2 %,
- de la subvention de la DRAC pour le CRR de Versailles : 313 391 € (identique par rapport à 2011),
- de la subvention du Conseil Général : 412 730 €,
- de la location des instruments de musique : 5 635 €,
- du don du Rotary Club au profit du CRR et pour l'achat d'instruments : 2 500 €,
- d'autres recettes (dont la subvention de la Société des Editeurs et Auteurs de Musique) : 6 344 €

La baisse des recettes est liée à une légère diminution de la subvention du Conseil Général et reflètent les recettes réelles de scolarité (jusqu'ici issues des estimations des communes).

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'inscrivent elles aussi dans la continuité.

Le montant des **dépenses d'investissement** se montent à **138 900 €** et se composent :

- de l'achat des instruments de musique : 96 000 €,
- de l'achat de mobilier : 12 000 €,
- de matériel informatique : 21 400 €,
- du remboursement de cautions liés au prêt des instruments : 9 500 €.

Le travail d'inventaire du parc instrumental des établissements intercommunaux et associatifs se termine. Il permettra d'établir un plan pluriannuel d'investissement.

Aucune dépense de travaux n'est inscrite au BP 2012. Les travaux prévus en 2012 seront financés sur la base des reports de crédits d'investissement de 2011.

Nature	Type	BP 2011	BP 2012
2188	Instruments de musique	106 600,00	96 000,00
2184	Mobilier	6 100,00	12 000,00
205 / 2183	Matériel informatique	81 790,00	21 400,00
165	Cautions remboursées	6 500,00	9 500,00
2031 / 2313	Travaux	1 100 000,00	
	Total investissement	1 300 990,00	138 900,00

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les **recettes d'investissement** se chiffrent à **21 350 €** et se répartissent entre :

- les subventions du Conseil Général pour l'achat des instruments de musique : 11 850 €,
- l'encaissement des cautions lors du prêt des instruments de musique : 9 500 €.



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

LA COMPETENCE EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

2. SECTEUR SPORTS (fonction 415)

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées aux sports sont de **10 000 €**.

Elles sont consacrées au soutien d'évènements sportifs. Cette enveloppe financière est gérée par le service communication.

Aucune autre inscription budgétaire n'est prévue au BP 2012 pour cette compétence.



D. LA COMPETENCE EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT (fonction 70)

La compétence obligatoire « équilibre social de l'habitat » comprend :

- Le Programme Local de l'Habitat,
- La politique du logement d'intérêt communautaire,
- Les actions et aides financières en faveur du logement social,
- Les réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire,
- Les actions en faveur du logement des personnes défavorisées,
- L'amélioration du parc immobilier bâti.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

➤ Les **dépenses de fonctionnement** du service habitat se répartissent comme suit :

- charges de personnel : 50 000 €,
- autres dépenses : 194 074 €

⇒ **Etudes :**

- Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est le document définissant l'ensemble de la politique de l'habitat sur l'intercommunalité. Il a été adopté pour une durée de 6 ans. Notre PLH étant arrivé à échéance fin 2011 et compte tenu du temps d'élaboration, une consultation a été lancée en 2010 pour élaborer le nouveau PLH. Le bureau d'études SEMAPHORES a été retenu. Le montant du marché est de 94 000 €.

Les premiers paiements ont été effectués en 2011. Il convient d'inscrire 46 824 € au BP 2012 pour le paiement de la dernière phase.

- Suite à l'adoption du PLH, d'autres études seront certainement nécessaires à la mise en place du programme d'actions. Une enveloppe de **50 000 €** est prévue à cet effet (logements spécifiques, OPAH, adaptation des logements, accession sociale...).

⇒ **Observatoire de l'habitat**

La loi impose dans le cadre du suivi du Programme Local de l'Habitat, la mise en place d'un outil de suivi et d'observation. L'intercommunalité a créé en 2008 son observatoire de l'habitat.

Les dépenses afférentes à cet outil sont de deux ordres :

- L'acquisition de données : 5000 €
- Le développement et la mise à jour des outils de communication (fiches habitat, plaquette PLH...etc.) : 8000 € inscrits sur le budget du service communication.

⇒ **Subvention aux associations**

Les élus communautaires ont décidé de subventionner les ADIL 78 et 91 (association d'information sur le logement).

Chaque année nous versons à :

- L'ADIL 91 : **250 €** (cotisation pour la commune de Bièvres)
- L'ADIL 78 :
 - **2000 €** de cotisation,
 - Ainsi qu'une subvention correspondant à 0,20 €/habitant : **37 000 €**.

⇒ **Divers : Fête et cérémonie** :

Une ligne est prévue pour l'organisation de colloques ou manifestations en lien avec l'adoption du PLH : 5 000 € (gérée par le service communication).

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

➤ Les **recettes de fonctionnement** pour 2012 sont estimées à **497 500 €** Ces recettes correspondent aux versements effectifs :

⇒ **du reversement SRU** :

Ce reversement correspond aux pénalités payées par les communes ne répondant pas aux objectifs fixés par la loi SRU (20% de logements sociaux).

Les communes peuvent présenter à l'Etat, en fin d'année, les dépenses réalisées pour favoriser la création de logements sociaux sur leur territoire. Ces montants sont déduits de leur pénalité.

En conséquence, le montant 2012 ne peut être qu'estimatif : **225 000 € (régularisation à apporter en mars 2012)**.

Ces reversements SRU permettent le financement des subventions pour surcharge foncière.

⇒ **du Fonds d'aménagement urbain**

Nous sollicitons chaque année le FAU. Ce fonds rembourse VGP d'une partie des sommes investies pour la création de logements sociaux.

Le versement du FAU ne se fait que sur titre de paiement (décalage important entre l'attribution et le versement) : **250 000 €**.

⇒ **de la subvention CG pour le PLH** : **22 500 €**. Cette subvention était inscrite en 2011. Toutefois, elle n'est versée qu'à l'achèvement du PLH. Aussi, ce montant doit être réinscrit au BP 2012.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

➤ Le montant des dépenses d'investissement consacrées à l'habitat se monte à 1 800 000 € en 2012.

Un nouveau dispositif de subventions est mis en place pour favoriser la réhabilitation du parc privé.

➤ Les subventions aux bailleurs sociaux

⇒ La subvention surcharge foncière :

Cette subvention permet de compenser le coût du foncier en financement la création de logements sociaux (entre 2500 € et 15 000 € par logement selon les caractéristiques de l'opération). Cette subvention est, en partie, alimentée par le reversement SRU et le FAU.

Le versement s'effectue de la façon suivante : 80% à l'ouverture de chantiers, 20% à l'achèvement des travaux.

Les attributions de subventions sur 2012 pourront s'élever à 1,5M € pour la création de logements familiaux et 1 M € pour la création de logements spécifiques. Ces montants ne seront engagés comptablement qu'à l'ouverture de chantier soit en 2013/2014)

L'enveloppe inscrite au BP 2012 , **800 000 €**, **correspond aux subventions attribuées en 2010/2011 et devant faire l'objet d'une ouverture de chantiers en 2012** (engagement comptable pour permettre un mandatement de tout ou partie de la subvention). Un complément pourra être voté en DM le moment venu.

⇒ La subvention PLAI/PLUS : permet de financer la création de logements sociaux de type PLAI/PLUS. Cette participation est intégralement financée par le CDOR (subvention CG).

En conséquence, cette subvention fonctionne uniquement sur des reports se répartissant comme suit :

- 1 228 500 € non affectés (opération à venir)
- 835 200 € affectés à des opérations (financement 2008/2011)

⇒ La subvention réhabilitation :

L'intercommunalité souhaite mettre en place une aide à la réhabilitation du parc social. Une enveloppe d'un montant de **1 000 000 €** est inscrite au BP 2012.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

➤ Les recettes d'investissement

⇒ Aucune recette d'investissement n'est inscrite au BP 2012 pour la compétence habitat.



E. LA COMPETENCE CREATION D'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (fonction 524)

La Communauté d'agglomération exerce la compétence optionnelle « création et gestion d'aires d'accueil des gens du voyage ».

Un projet d'aire d'accueil est en cours sur la commune de Jouy-en-Josas.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement se montent à 39 751 € et correspondent à la mutualisation du Bureau d'Etudes d'Espaces Publics (BEEP) de la Ville de Versailles de manière temporaire pour cette opération.

Les dépenses se répartissent entre :

- les charges de personnel pour 34 566,09 €,
- les autres dépenses pour 5 184,91 € (frais d'administration générale de la Ville de Versailles remboursés).

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Aucune recette de fonctionnement n'est prévue en 2012.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

L'intercommunalité doit réaliser 102 places pour l'accueil des gens du voyage. Le marché de maîtrise d'œuvre est prêt à être lancé. Il s'accompagnera d'un marché pour la désignation d'un contrôleur technique et d'un coordinateur sécurité des personnes.

Le coût total du projet est estimé à 1,2 M€

Sur ces estimations, la dépense prévue en 2012 est de **800 000 €**

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Aucune recette d'investissement n'est inscrite pour cette compétence.



F. LA COMPETENCE ENVIRONNEMENT

1. SECTEUR ORDURES MENAGERES (fonction 812)

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** pour la collecte et le traitement des ordures ménagères se montent à 19 180 017 € et se répartissent comme suit :

- charges de personnel directes et mutualisées 760 416 €,
- autres dépenses 18 419 601 €.

En 2012, les efforts portent sur la mise en place de nouveaux services :

- o ouverture de la déchetterie de Bois d'Arcy,
- o construction d'une deuxième déchetterie,
- o installation et maintenance des points d'apports volontaires (PAV),
- o élaboration du nouveau marché de collecte.

L'analyse des dépenses, hors charges de personnel, de ce secteur est la suivante :

- ✓ Pré-collecte : 687 570 €,
- ✓ Collecte : 10 265 300 €,
- ✓ Déchetterie : 640 500 €,
- ✓ Valorisation : 1 182 550 €,
- ✓ Elimination : 5 444 200 €,
- ✓ Communication : 52 115 € (par le service environnement),
- ✓ Autres dépenses : 147 366 €.

⇒ **Secteur Pré collecte : 687 570 €**

Les postes de dépenses comprennent en particulier :

- ✓ Le lavage des points d'apport volontaire (PAV) pour 72 892,07 €,
- ✓ La maintenance des bacs pour 20 000 € et des PAV pour 255 554,07 €,
- ✓ La location/maintenance des bacs pour Noisy-le-Roi : 40 000 €,
- ✓ Une enquête pour les dotations en PAV des nouvelles communes : 10 000 €,
- ✓ L'achat des sacs d'ordures ménagères, de verre, de déchets d'emballages et de déchets verts, pour 189 560 €,
- ✓ La distribution des sacs : 56 980 €.

⇒ **Secteur Collecte : 10 265 300 €**

Les dépenses inscrites sous cette rubrique concernent :

- ✓ La collecte en apports volontaires, pour 521 987 €,
- ✓ La collecte en porte à porte pour 8 322 033 €,
- ✓ L'assistance technique et administrative pour la mise en place du nouveau marché de collecte : 86 830 € (dépense exceptionnelle),
- ✓ La collecte des déchets toxiques (DMS) : 550 000 €,
- ✓ Les apports des villes : 233 700 € (tout venant ; gravats),
- ✓ La collecte des dépôts sauvages : 60 000 €.

⇒ **Secteur Déchetterie : 640 500 €**

- ✓ Exploitation de la déchetterie de Bois d'Arcy : 545 500 €,
- ✓ Exploitation de l'écopoint de Bièvres : 95 000 €.

⇒ **Secteur Valorisation : 1 182 550 €**

- ✓ Le compostage des déchets végétaux pour 180 000 €,
- ✓ La collecte et le traitement des déchets de soins (DASRI) : 10 500 €,
- ✓ Le traitement au SIDOMPE du verre et des emballages pour 991 000 €,
- ✓ Les caractérisations des déchets recyclables : 1 050 €.

⇒ **Secteur Elimination : 5 444 200 €**

- ✓ Elimination des ordures ménagères et des encombrants : 4 454 200 €,
- ✓ Traitement des encombrants : 350 000 €,
- ✓ Contribution au SYCTOM : 640 000 €.

⇒ **Communication : 52 115 €**

Il s'agit des réunions d'information composteurs (40 115 €) et des visites avec les scolaires des centres de tri (12 000 €).

⇒ **Autres dépenses : 147 366 €**

Les autres dépenses sont gérées pour partie par le service environnement (64 600 €) et pour partie par d'autres services (82 766 €).

⇒ **Les dépenses de masse salariale**

Les dépenses de personnel se composent des agents du service environnement (737 311 €) et des dépenses de mutualisation liées à la construction de la déchèterie de Bois d'Arcy (14 047 €) et à la perception de la redevance spéciale auprès des commerçants des halles et marchés par la Ville de Versailles (9 057 €).

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à 20 653 000 € et se composent de :

- ✓ la TEOM pour 17 345 000 €.

Les 17 345 000 € ont été calculés sur la base d'une augmentation du produit de la TEOM de 2 % par rapport au produit notifié 2011. Cette évolution de 2 % comprend la revalorisation forfaitaire des bases fiscales estimée lors du Projet de Loi de Finances (+ 1 %), l'augmentation physique des bases (+ 1 %) et sans augmentation du taux de la TEOM.

- ✓ la redevance spéciale pour 1 750 000 € sans changement par rapport à 2011. Le tarif de la redevance spéciale est inchangé.

- ✓ les autres recettes 1 558 000 € qui concernent les rubriques suivantes :

- Versement par le SIDOMPE de la recette verre, pour 39 600 €,
- Reversement du SYCTOM, pour 436 000 €,
- Soutien Eco Emballage pour Versailles, pour 478 400 €, sous réserve que le nouveau barème E ne modifie pas les conditions,
- Soutien à l'éloignement du centre de tri pour les ordures ménagères, pour 50 000 €,
- Soutien Eco Emballage par le SIDOMPE, pour toutes les autres communes, pour 343 000 €,
- Revente des matériaux, pour 143 000 €,
- Recette Eco folio, pour 30 000 €,
- Soutien Eco Emballage pour le verre de Versailles, pour 5000 €,
- Versement pour la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), pour 3 000 €,
- Versement de l'agence de l'eau, pour 15 000 €,
- Location du terrain de Buc à la société Nicollin pour 15 000 €.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

⇒ Les **dépenses d'investissement** se montent à 2 604 500 € et se composent :

- ✓ des bacs : 608 000 €
- ✓ des composteurs : 72 000 €
- ✓ des points d'apports volontaires : 1 450 000 €
- ✓ de la deuxième déchetterie : 430 000 €
- ✓ du diagnostic environnemental et du bornage du terrain de Buc : 31 000 €
- ✓ de la signalétique de la déchetterie et des consignes de tri : 5 000 €
(budget géré par le service communication)

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Aucune recette d'investissement n'est inscrite au BP 2012. Les recettes demandées aux différents organismes (ADEME, CRIF, Agence de l'eau) ne seront inscrits qu'au moment de leur notification.

BUDGET CONSACRE AUX ORDURES MENAGERES EN 2012 (Fonction 812)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2011	BP 2012	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2011	BP 2012
Coûts directs	18 334 015	18 419 600	TEOM	17 400 000	17 345 000
<i>Précollecte</i>	510 000	687 570			
<i>Collecte</i>	10 155 200	10 265 300	Redevance spéciale	1 750 000	1 750 000
<i>Déchetterie</i>	409 100	640 500			
<i>Valorisation</i>	1 201 200	1 182 550			
<i>Elimination</i>	5 707 000	5 444 200			
<i>Sensibilisation écoles</i>	54 000	52 115			
<i>Divers coûts directs gérés par le service environnement</i>	162 400	64 600			
<i>Budget service communication</i>	106 000	70 000			
<i>Coûts gérées par d'autres services : formations, ...</i>	29 115	12 765	Recettes de valorisation	1 550 000	1 543 000
Charges de personnel	1 060 045	760 417	Location du terrain de Buc		15 000
<i>Service environnement</i>	822 045	737 311			
<i>Déchetterie en régie</i>	132 200				
<i>Mutualisation maîtrise d'œuvre déchetterie</i>	105 800	14 048			
<i>Mutualisation perception RS commerçants halles et marchés</i>		9 058			
Sous-total dépenses de fonctionnement directes	19 394 060	19 180 017	Sous-total recettes de fonctionnement	20 700 000	20 653 000
Frais de structure : BP 2011 prévision / BP 2012 : réalisé 2010	916 000	1 227 223	Recette d'ordre : travaux en régie mutualisés	105 800	
Total dépenses de fonctionnement	20 310 060	20 407 240	Total recettes fonctionnement	20 805 800	20 653 000
AUTOFINANCEMENT	495 740	245 760			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2011	BP 2012	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2011	BP 2012
Bacs et composteurs	405 000	680 000	Autofinancement	495 740	245 760
Points apports volontaires	600 000	1 450 000			
Déchetterie	750 800	435 000			
Divers (matériels, diagnostic)	12 560	39 500			
Total dépenses d'investissement	1 768 360	2 604 500	Total recettes d'investissement	495 740	245 760
Complément financé par le budget général de VGP				1 272 620	2 358 740



G. LA COMPETENCE AMENAGEMENT :

1. AMENAGEMENT (Fonction 824)

La communauté d'agglomération exerce de plein droit aux lieu et place des communes membres la compétence en matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma directeur et schéma de secteur ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi.

A ce jour, Versailles Grand Parc développe les objectifs suivants dans le cadre de sa compétence aménagement de l'espace communautaire :

- Valorisation des espaces naturels et protégés du territoire,
- Mise en valeur de l'allée royale de Villepreux,
- Coordination des communes sur les grands dossiers d'infrastructure et/ou d'aménagement auprès des partenaires institutionnels : l'Etat, du conseil régional, des conseils généraux, du STIF, des territoires voisins (OIN, SDRIF...).

En 2012, l'accent sera mis sur :

- ⇒ Poursuite du projet de l'allée royale de Villepreux : épine dorsale de la plaine de Versailles participant à améliorer le cadre de vie des piétons et des cyclistes (reconstitution de l'allée historique, circulations douces, ...),
- ⇒ Poursuite mission de paysagiste conseil sur la Plaine de Versailles (étude Faisanderie, ru de Gally) participant à la mise en valeur du paysage de VGP,
- ⇒ La contribution et le suivi des études de l'établissement public du plateau de Saclay,
- ⇒ L'accessibilité aux personnes handicapées améliorant leur cadre de vie, pour les conservatoires de musique de Versailles, Viroflay et Jouy en Josas.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

• Les **dépenses de fonctionnement** du secteur de l'aménagement et des services urbains se montent à 612 068 € et se répartissent comme suit :

- charges de personnel : 224 532 €,
- autres dépenses : 387 536 €.

⇒ **Mission de paysagiste conseil sur la Plaine de Versailles (Accord cadre) : 40 000 € (2012),**

Sur 2012, seront lancées en priorité l'étude sur la Faisanderie et celle sur les franges urbaines.

⇒ **cotisation APPVPA (association patrimoniale de protection de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets) 2 000 €,**

L'APPVPA est une association dont l'objectif vise à préserver et valoriser l'espace de la plaine de Versailles. Dans le cadre de sa politique en la matière, VGP s'inscrit dans une démarche volontariste de soutien d'une structure existante, dont l'action est reconnue. Cette cotisation, de l'ordre de 2 000 €, permettra de contribuer au fonctionnement de cette association qui prend notamment en charge la réalisation d'étude territoriale et qui mène une action en faveur de l'agriculture et des espaces naturels.

⇒ **Cotisation Terre et cité (association patrimoniale du Plateau de Saclay) 300 €,**

⇒ **La cotisation Paris Métropole : 13 056 €,**

VGP a adhéré au Syndicat mixte ouvert de Paris Métropole, syndicat qui mène des études relatives à l'aménagement et au développement de la Région francilienne. (Coût à confirmer selon la pondération liée au potentiel fiscal des agglomérations).

⇒ **La contribution aux études de l'établissement public Paris Saclay 200 000 €,**

⇒ Observatoire de l'aménagement : Publication de plaquettes (comme fiches habitats) à prévoir au budget communication

⇒ **Etude de développement de circuits courts : 55 000 €**

⇒ **Enveloppe de fonds de concours pour dépenses de fonctionnement (budget commun à tous les services de la direction) : 20 000 €**

⇒ Frais de missions (budget commun à tous les services de la direction): 4 000 €,

⇒ Frais d'annonces (budget commun à tous les services de la direction): 5 000 €,

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Les **recettes de fonctionnement**

Etude de développement des circuits courts : 44 000 €, répartis entre la Région Ile de France (27 500 €), la CAEE (5 500 €), la CASQY (5 500 €)et la CAPS (5 500 €).

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Une enveloppe de 50 000 € a été inscrite pour le versement de fonds de concours aux communes.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Aucune recette d'investissement n'est inscrite au BP 2012.



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

G. LA COMPETENCE AMENAGEMENT

2. DEPLACEMENTS (Fonction 815)

La compétence Déplacements regroupe différents sujets au travers :

- des compétences obligatoires : *aménagement de l'espace communautaire : organisation des transports au sens du chapitre II de la loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi ;*
- des compétences optionnelles *Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire*
- des compétences facultatives : *Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire*

Les actions à engager par VGP en 2012 dans le cadre de ses compétences obligatoires :

1. Contribuer au bon fonctionnement des réseaux de transport collectif : suivi des réseaux et développement/restructuration d'offre

Le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) est l'autorité organisatrice des transports en Ile-de-France qui définit les conditions générales d'exploitation, crée les titres de transport et fixe les tarifs des transports publics de voyageurs. Il définit également l'offre de transport et le niveau de qualité des services dans le cadre de contrats signés avec les transporteurs.

Le décret n°59-157 du 7/01/1959 offre la possibilité aux collectivités d'intervenir aux côtés du STIF dans la définition de l'offre de transport : « *Le Syndicat des transports d'Ile-de-France peut subordonner le maintien ou la création de dessertes déficitaires, sur la demande des collectivités territoriales ou de leurs groupements, au versement au transporteur de subventions par ces collectivités. Les versements font l'objet de conventions communiquées au Syndicat* » - Art 9 - Décret n°59-157 du 7/01/1959

Versailles Grand Parc participe au financement des lignes de bus déficitaires via le versement de subventions aux transporteurs. Ces subventions sont définies dans le cadre du contrat d'exploitation de type II et de la convention partenariale tripartite.

Versailles Grand Parc verse également des subventions à des collectivités lorsque les lignes de bus concernées appartiennent à un autre bassin de vie. C'est le cas pour les lignes 495 Transdev ou une subvention est reversée à la CAPS et 415 SQYBUS pour laquelle une subvention est reversée à la CASQY.

La convention partenariale tripartite CT2 entre les transporteurs, le STIF, Versailles Grand Parc et le Chesnay permet aux collectivités de s'impliquer dans le suivi du contrat d'exploitation des lignes de transport public définies dans le contrat d'exploitation CT2. VGP est associé au fonctionnement des réseaux de transport et aux projets d'évolution/restructuration d'offre.

2. Suivi et mise en œuvre du Plan Local de Déplacements (PLD)

Méthode de suivi et d'évaluation des actions programmées à définir pour 2012, avec la dissolution du SMBDRV début 2012.

3. Réalisation d'études, à programmer en 2012 :

Etudes GP3 :

- Antenne locale de l'agence de Mobilité,
- Système d'information voyageurs Intelligent.

Autres Etudes :

- Réalisation d'un plan des lignes de Bus à l'échelle du bassin de VGP
- Projets R&D : twizy, Mobilité 2015,...

Autres actions menées en collaboration avec le Service Développement économique :

- Site internet de co-voiturage : Optimiser le Site internet de co-voiturage Green-Cove (coût d'exploitation et d'hébergement en 2010 : 2392 € TTC pris en charge par le service Dev Eco. Aucun financement inscrit dans le budget Déplacement
- Plan de Déplacement Intercommunal des Entreprises (PDIE) : un poste a été budgété en 2012. Cette création de poste bénéficiera de subventions.

4. Encourager l'usage des modes doux :

- Déployer le réseau de circulations douces défini dans le Schéma Directeur de VGP
- Mettre en place des stationnements vélos sécurisés

5. Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire

- Réhabilitation du parking de Saint-Cyr-l'Ecole
- Réaménagement des parkings non communautaires (Fond de concours) : parking de Vauboyen

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement se montent à 2 192 888 € et se composent :

- des charges de personnel : 198 317 €
- des autres dépenses : 1 994 571 €

1. Contribuer au bon fonctionnement des réseaux de transport collectif : Suivi des réseaux et développement/restructuration d'offre

- 140 000 € prévus pour les subventions reversées à la CAPS et à la CASQY pour le financement des lignes de bus 495 TRANDEV et 415 SQYBUS
CASQY : 40 000 € pour la ligne 415 (déficit 2012)
CAPS : 84 000 € pour la ligne 495 (déficit 2011)
- 1 600 000 € prévus pour les subventions versées pour le financement des lignes de bus dans le cadre du contrat de type 2 :

Les décisions des élus en 2010 : 150 000 € supplémentaires d'évolution d'offre en 2011 et 2012. Le BP de 2011 était de 873 000 € + 150 000 €

Les décisions des élus en 2011 pour 2012 : 500 000 € supplémentaires d'évolution d'offre en 2012

Au total le budget TC en 2012 est estimé à 1 600 000 € avec 873 000 € (BP2011) + 150 000 € + 500 000 € + 63 000 € du renfort d'offresur Bailly- Noisy qui sera financé par les communes via la CLECT

2. Réalisation d'études, à programmer en 2012

Etudes GP3 :

- 100 000 € prévus pour l'antenne locale de l'agence de Mobilité,
- 100 000 € prévus pour le système d'information voyageurs intelligent : étude pilotée par la CASQY, montant à financer par VGP non arrêté à ce jour.

Autres études :

- 30 000 € prévus pour la réalisation d'un plan des lignes de Bus à l'échelle du bassin de VGP ;

Concours divers, cotisations : 7 800 €

Versement GART : 7 452,33 €

15 000€ sont prévus pour des navettes SAVAC sur Buc

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Subventions GP3 : Antenne locale de l'agence de Mobilité : 50 000 €

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement se montent à 270 000 €, répartis de la manière suivante :

- 200 000 € prévus pour les travaux de réhabilitation du parking de Saint-Cyr-l'Ecole
- 70 000 € pour le démarrage de la prestation de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de pistes cyclables

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Aucune recette d'investissement n'a été inscrite au BP 2012.



LA COMPETENCE AMENAGEMENT

3. POLE D'INGENIERIE TERRITORIALE (fonction 8241)

Présentation générale du Pôle

Le Pôle d'Ingénierie Territoriale est composé à terme de 8 personnes :

- ✚ Un responsable de pôle
- ✚ Une équipe d'études composée de deux personnes
 - ✓ Un Responsable d'études
 - ✓ Un assistant d'études
- ✚ Une équipe SIG et observatoire composée de 5 personnes
 - ✓ 1 Responsable SIG et Observatoire
 - ✓ 1 Chef de pôle Observatoire
 - ✓ 1 Administrateur SIG
 - ✓ 1 Assistant d'Etudes SIG et Observatoire
 - ✓ 1 Assistante d'Etudes Observatoire

D'une manière générale, le Pôle a pour vocation de fournir à VGP ou à ses communes membres les éléments permettant de fonder des stratégies urbaines et territoriales en lien avec les compétences exercées par chacun.

Transversale dans son approche, le Pôle a capacité à fédérer, rassembler, mutualiser, informer et moderniser.

Il a pour objectif d'aider les collectivités à mieux appréhender ses missions de service public. Il participe à l'évaluation des politiques publiques, elle contribue à optimiser la gestion de la collectivité, elle favorise la transversalité et le partage d'informations, elle apporte aux citoyens une nouvelle source d'information et de concertation et enfin elle fédère les ressources et les moyens.

Etant donnée sa place dans le Système d'information de la collectivité, le Pôle s'inscrit dans la démarche de modernisation de la fonction publique territoriale.

Le Pôle d'Ingénierie territoriale est sous la responsabilité du Directeur Général de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc.

Les huit agents sont actuellement installés dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc, sis 7, ter, rue de la Porte de Buc – 78000 Versailles.

Les missions Pôle s'exercent sur la Ville de Versailles, son CCAS et la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc selon une convention de services partagés.

Missions :

Le Pôle d'ingénierie territoriale (PIT) a en charge 3 grandes missions :

- fournir à Versailles Grand Parc (VGP) et à ses communes membres les éléments permettant de fonder des stratégies urbaines en lien avec les compétences exercées par chacun ;
- réaliser les diagnostics et les études préalables permettant à VGP et à ses communes membres d'étudier la faisabilité de leurs projets et d'en déterminer les conditions et modalités de réalisation ;
- réaliser les études nécessaires à l'élaboration par VGP et par ses communes membres des documents de planification territoriale.

Le Pôle a donc en charge le développement de la connaissance du territoire (collecte de données, pilotage et acquisition des données géographiques et statistiques...), la réalisation de diagnostics et d'études permettant d'étudier la faisabilité de leurs projets, l'accompagnement des services, ainsi que les études nécessaires à l'élaboration de documents de planification territoriale.

Le service assure de manière transversale un certain nombre de missions et prestations pour les services de la Ville, de la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc et du CCAS.

Ces missions s'exercent à la Ville de Versailles et à la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc selon la convention de services partagés.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement du Pôle d'Ingénierie Territoriale se montent à 400 572 € et se répartissent comme suit :

- Charges de personnel : 346 072 €
- Autres dépenses : 54 500 €

Les autres dépenses se composent de dépenses récurrentes de frais de maintenance, d'achats de données (45 500 €) et d'une dépense nouvelle (9 000 €) qui consiste à faire appel ponctuellement à des services extérieurs pour la réalisation d'études ou de prestations statistiques ou cartographiques

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les missions effectuées pour le compte de la Ville de Versailles donneront lieu à une refacturation dans le cadre d'une convention de mutualisation. Le chiffre n'étant pas connu à cette date. Aucune somme n'a été inscrite au BP 2012.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement du Pôle d'Ingénierie Territoriale se montent à 50 700 € et correspondent principalement à la mise à jour du logiciel MGDIS (15 000 €) et à un projet de création d'une base de données des entreprises (30 000 €)

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Aucune recette d'investissement n'est prévue.



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

H. LA COMPETENCE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (Fonction 90)

En 2012, les principaux objectifs et axes de travail de la Direction du Développement Economique porteront sur :

Les infrastructures :

Réaliser une analyse économique des ZAE afin d'avoir une vision claire de leur positionnement et de leur attractivité. A partir de ce diagnostic, renforcer l'offre de services privés et publics offerts aux entreprises, afin de les maintenir sur notre territoire et attirer de nouvelles entreprises.

Ce diagnostic amènera à proposer des actions ayant pour objectif de développer les ZAE ainsi que les pôles économiques si ceux-ci requièrent de interventions sur les espaces publics, des travaux immobiliers d'entreprise et de renforcer l'offre de services privés et publics aux entreprises du territoire afin de rendre lisibles les atouts économiques de VGP et favoriser ainsi la prise de décision d'installation de chefs d'entreprises sur le territoire.

Il est également attendu en 2012 de mettre en place une stratégie d'aménagement numérique du territoire, visant à faciliter le déploiement de la fibre optique dans toutes les communes. Avec l'appui d'un bureau d'expertise extérieur, une négociation avec les opérateurs privés (SFR, Orange notamment) sera menée. Parallèlement, il sera étudié l'ensemble des leviers à la disposition des maires (option du lancement d'un réseau d'initiative publique, installation de fourreaux vides, adaptation des règlements d'urbanisme etc.). Des outils SIG dédiés à ce dossier seront créés.

Enfin, la Direction du développement économique travaillera en lien étroit avec la Direction de l'Aménagement afin de lancer une démarche de Plan de Déplacement Inter-Entreprises (PDIE) sur le territoire de VGP.

Le suivi et le soutien à la création d'entreprises :

La pépinière est le premier maillon d'un soutien structurel aux créations d'entreprises sur notre territoire. Elle sera inaugurée début 2012 et se remplira progressivement courant 2012 et 2013. La création d'au moins un hôtel d'entreprises, en fonction des opportunités territoriales, sera le second maillon développé en 2012. Fort de ces réalisations, l'accompagnement des entreprises dans leurs démarches, le soutien des filières à fort potentiel et la participation aux réseaux d'entrepreneurs vont se renforcer, notamment autour de la plate-forme que représente la pépinière d'entreprises.

Parallèlement, la Direction du développement économique poursuivra le développement de sa connaissance des opportunités d'installation sur le territoire en lien avec les communes et les opérateurs immobiliers afin d'accompagner les projets d'implantation exogènes.

Afin de poursuivre ces missions, la Direction du développement économique engagera en 2012 la refonte de son outil de bases de données, portant à la fois sur les entreprises et sur les locaux commerciaux.

Le commerce :

Le suivi des petites installations commerciales relève de la compétence des communes. Toutefois, la Direction du développement économique a pour tâche d'assurer la bonne intégration des différents pôles de commerce et d'apporter son expertise aux communes.

L'année 2012 verra la poursuite des études de commercialité pour le compte des communes, notamment de Bièvres, et la mise à jour du diagnostic commercial intercommunal. L'objectif visé est le développement d'une offre commerciale pour créer et conforter les centralités urbaines au sein de chaque commune (notamment Les Loges en Josas, Saint-Cyr l'Ecole, Rocquencourt, Bièvres).

Afin d'anticiper l'élargissement de la communauté d'agglomération dans le cadre des prescriptions du SDCI, la Direction du développement économique étudiera également l'intégration des axes commerciaux avec les nouvelles communes.

Le Marketing et la Promotion :

Les objectifs poursuivis sont :

1. Continuer les partenariats avec les acteurs franciliens ;
2. suivre et soutenir les actions des pôles de compétitivités, de la grappe d'entreprises Le Vivant et la Ville ;
3. participer à des salons afin d'asseoir la visibilité de VGP auprès des acteurs économiques français et ainsi attirer des décideurs, des prescripteurs et des investisseurs nouveaux sur notre territoire.



Le budget de la pépinière d'entreprises est présenté de manière distincte du budget du développement économique pour plus de clarté.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement se montent à 472 000 € et sont réparties de la manière suivante :

- charges de personnel : 231 000 €,
- autres dépenses : 241 600 €.

Les autres dépenses de fonctionnement sont gérées par la Direction du développement économique à hauteur de **214 500 €** et se répartissent sur les actions suivantes :

- Infrastructures	37 900 €,
- Grands Projets économiques	56 700 €,
- Action Prospection	31 000 €,
- Soutien Local	37 700 €,
- Développement Commercial	32 200 €,
- Outil Développement Economique	19 000 €,

⇒ **Infrastructures – 37 900 €**

Ce poste est doté d'une enveloppe fongible de 45 000 € prévus au titre des frais d'études, dont la répartition attendue est la suivante :

- 20 000 € au titre de l'étude sur les Zones d'Activité Economique,
- 17 900 € au titre de la deuxième tranche de l'étude sur le Très Haut Débit.

⇒ **Grands Projets - 56 700 €**

Les crédits prévus sur cette ligne sont :

- 6 000 € sont prévus au titre des frais d'adhésion à la Fondation Mov'eoTEC, en vue de soutenir la création de l'IEED VeDeCoM et de pouvoir siéger à son Comité d'Orientation Scientifique et Stratégique ;
- 1 500 € sont prévus au titre de l'adhésion à Advancity (Pôle de compétitivité des éco-technologies et de la ville durable) ;
- 3 000 € sont prévus au titre de l'adhésion à System@tic (Pôle de compétitivité des systèmes d'information) ;
- 22 000 € sont prévus au titre du soutien à la grappe d'entreprises le Vivant et la Ville ;
- 7 000 € sont prévus pour l'adhésion au Réseau Entreprendre en Yvelines (REY).

⇒ **Action Prospection – 31 000 €**

Les crédits prévus sur ce service qui intéressent la promotion du territoire et la prospection se composent :

- 25 000 € de frais en tant qu'exposants ou visiteurs pour des salons professionnels immobiliers et sectoriels ;
- 4 000 € de frais de location de fichiers pour de la prospection pour une action, lors du salon du SIMI, visant à promouvoir les sites de Buc, Toussus-le-Noble et Les Loges en Josas.
- 2 000 € pour des abonnements à des bases d'informations sur l'immobilier d'entreprise.

⇒ **Soutien Local – 37 700 €**

Le soutien local se manifeste à travers une section d'accompagnement des entreprises, ainsi qu'une section d'aide à la création d'entreprise.

Au titre de la section d'accompagnement des entreprises, 9 000 € sont prévus au titre de l'organisation d'événements et cérémonies liés à cette thématique :

- 5 000 € pour l'organisation du Trophée des femmes chefs d'entreprises ;
- 4 000 € pour des manifestations d'animation du tissu économique.

28 700 € sont prévus dans le cadre de l'aide à la création d'entreprise :

- 3 000 € pour l'association Suzanne Michaux qui accompagne ceux qui souhaitent créer leur entreprise et met en place un tutorat dans le montage des projets, un accès à des bases de données et la mise à disposition de moyens bureautiques.
- 20 000 € sont également prévus dans le cadre de la Plateforme d'Initiative Locale (PFIL), ainsi que 2 200 € d'adhésion au réseau des PFIL.

- 3 500 € sont prévus pour le soutien à l'association Fondaterra (dépense centralisée sur le budget administration générale jusqu'en 2011).

⇒ **Développement Commercial – 32 200 €**

Le développement commercial s'exprime à travers plusieurs thématiques, le diagnostic territorial, la promotion commerciale et les métiers d'art.

- 12 000 € sont prévus pour des frais d'études et de recherches sur les communes de Bièvres et d'une commune à déterminer,
- 20 000 € pour la mise à jour du diagnostic commercial de VGP.

⇒ **Outil de Développement Economique 19 000 €**

Sont prévues les dépenses suivantes :

- 2 000 € pour l'achat de données INSEE et ALTARES qui alimentent la base de données GEPE (base sur les entreprises du territoire) exploitée par le service du développement économique,
- 16 000 € pour l'achat (non récurrent) d'informations nécessaires à la mise en place d'une nouvelle base de données, qui doit être acquise courant 2012 ; ainsi que pour la migration du système de données actuelles vers un logiciel plus performant ;
- 1 000 € pour notre adhésion à l'Observatoire Régional de l'Immobilier d'Entreprise (ORIE) et 1 000 € au titre de l'adhésion à la bourse des locaux de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Les autres dépenses de fonctionnement du développement économique sont d'un montant global de **27 100 €** et se répartissent de la manière suivante:

- 21 000 € pour la communication (service communication de VGP)
- 6 100 € pour le déplacement des élus aux salons (budget élus)

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Aucune recette de fonctionnement n'est inscrite au BP 2012.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** d'un montant de 2 000 000 € correspondent à l'acquisition d'un site pour la réalisation d'un hôtel d'entreprises.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Aucune recette d'investissement n'est prévue en 2012.

LA COMPETENCE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2. PEPINIERE D'ENTREPRISES (Fonction 901)

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement de la pépinière d'entreprises se monte à 269 044 € et se répartissent entre :

- les charges de personnel : 130 448 €
- les autres dépenses : 138 596 €

Les dépenses de personnel se composent du directeur et de son assistante (109 092 €) et de la mutualisation du service de la construction pour la fin des travaux et du service des bâtiments pour l'entretien du bâtiment (21 356 €).

Les dépenses de la pépinière sont gérées Hors Taxe.

Les autres dépenses se répartissent de la manière suivante :

- des dépenses gérées directement par le service développement économique : 29 648 € répartis principalement entre la participation à des salons (11 288 €) et le paiement des impôts (10 871 €).
- des dépenses gérées par le service des bâtiments : 29 258 € :
 - o nettoyage du bâtiment : 12 536 €,
 - o fluides : 4 180 €,
 - o maintenance : 12 542 €.
- des dépenses de communication : 31 000 € :
 - o frais d'inauguration : 10 000 €,
 - o frais d'organisation d'évènements de la pépinière d'entreprises : 6 000 €,
 - o frais de référencement web de la pépinière et d'une campagne web : 8 000 €,
 - o la réalisation et diffusion d'une plaquette de présentation : 7 000 €.
- de l'assurance du bâtiment : 370 € HT (géré par le service des affaires juridiques),
- des dépenses informatiques et télécommunications : 45 117 € HT,
- du remboursement des frais d'administration générale liée à la convention de mutualisation des services bâtiment et construction : 3 203 €.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

65 551 € HT correspondent aux recettes prévisionnelles de la pépinière : loyers, locations de services, refacturations.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement se composent :

- de l'achat d'un logiciel de facturation : 3 900 € HT,
- de l'achat de 2 copieurs : 8 360 € HT,
- de petits travaux d'aménagement : 15 000 € HT,
- du remboursement des cautions aux entreprises : 13 000 €.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement se composent des cautions versées par les entreprises à leur arrivée : 13 000 €.

Le budget de la pépinière d'entreprises est synthétisé dans le tableau ci-dessous :

BUDGET PRIMITIF 2012 DE LA PEPINIERE (FONCTION 901)					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Libellé	BP 2012 en euros HT	Chap.	Libellé	BP 2012 en euros HT
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	138 596	75	Revenus des immeubles : bureaux, parkings, salles	51 171
	Documentation	418			
	Fêtes et cérémonies (petits déjeuners des entrepreneurs,...)	5 435			
	Salons et déplacements	11 288			
	Affranchissement	836			
	Concours : P3MIL	800			
	Impôts	10 871			
	Communication (dont inauguration : 10 000 €)	31 000	70	Remboursement de frais par les entreprises (consommables, repro, domiciliation)	3 254
	Assurance	370			
	Fluides, nettoyage, petites réparations	29 258			
	Téléphonie et reprographie	45 117			
	Frais d'administration générale liés à la mutualisation	3 203			
012	CHARGES DE PERSONNEL	130 448			
	Charges de personnel payées directement : directrice + assistante	109 092			
	Service de la construction de la Ville de Versailles mutualisé (janvier / février)	3 286			
	Service des bâtiments	18 070			
	Sous-total des Dépenses de Fonctionnement	269 044		Sous-total des Recettes de fonctionnement	54 425,00
	Frais d'administration de VGP (à chiffrer)				
	Virement vers la section d'investissement	27 260		DEFICIT FINANCE PAR VGP	241 879
	Total général des Dépenses de fonctionnement	296 304		Total général des Recettes de fonctionnement	296 304

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Libellé	BP 2012 en euros HT	Chap.	Libellé	BP 2012 en euros HT
	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15 000			
20	Logiciel de facturation	3 900		Virement de la section de fonctionnement (POUR INFO)	27 260
21	Matériel informatique : 2 copieurs couleur	8 360			
16	Cautions remboursées	13 000	16	Cautions reçues	13 000
	TOTAL Dépenses d'investissement	40 260		TOTAL Recettes d'investissement	40 260



III. LE POSTE ADMINISTRATION GENERALE (Fonction 020)

Le poste budgétaire administration générale regroupe les dépenses liées à la structure Versailles Grand Parc qui n'ont pu être ventilées par compétences. Il s'agit des dépenses des services ressources (finances, RH, commande publique, direction générale, communication).

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** d'administration générale sont de 2 757 164 € et se répartissent de la manière suivante :

- charges de personnel et mutualisation : 1 294 482 €,
- autres dépenses : 1 462 682 €.

Les charges de personnel se composent :

- de la masse salariale des services ressources (administration générale, communication, finances) : 709 488 €,
- de la mutualisation des services RH, commande publique, archives, contrôle de gestion, courrier, informatique, juridique et technique) : 524 593 €,
- de l'assurance statutaire : 50 000 €,
- de la médecine du travail : 10 400 €.

Les autres dépenses regroupent :

- ✓ les dépenses gérées par le service administration générale : 627 900 €, qui comprend notamment :
 - le loyer du siège de Versailles Grand Parc : 380 000 €,
 - les charges afférentes et les taxes diverses : 95 200 €,
 - le nettoyage des locaux du siège de VGP : 15 000 €,
 - l'affranchissement : 24 900 €,
 - la location des véhicules : 50 000 €,
 - le carburant : 8 500 €,
 - les abonnements aux revues : 7 500 €.
- ✓ le chauffage et l'électricité du siège de VGP : 16 500 € (budget bâtiment),
- ✓ les frais généraux liés aux services mutualisés : 78 689 €,
- ✓ les frais liés aux élus : 332 400 € (indemnité, frais de mission, formations),
- ✓ la contribution obligatoire au Fond pour l'emploi des handicapés (FIPHFP) pour 35 000 €,
- ✓ la subvention à la Caisse d'Entraide : 53 400 €,

- ✓ une provision pour des études financières sur l'élargissement : 50 000 € (budget service finances),
- ✓ les dépenses gérées par la Direction des Services Informatiques mutualisée pour 76 032 €.

La Direction des Systèmes d'Information (DSI) est un service support auprès de l'ensemble des services de la ville et de Versailles Grand Parc.

Elle a pour mission de leur fournir les services et les technologies de traitement de l'information qui leur permettent de réaliser leurs propres missions au bénéfice de la population avec la meilleure efficacité au meilleur coût.

Elle concoure, en démarche d'innovation, à augmenter l'agilité de la collectivité qui doit s'adapter de plus en plus vite aux changements.

Elle gère :

- les équipements de reprographie :
 - gestion d'un atelier de reprographie (Hôtel de ville)
 - gestion du parc de photocopieurs, imprimantes et scanners – du papier
 - reliure à façon,
 - achat des cartouches de toner pour les imprimantes individuelles et partagées,
- les équipements de téléphonie :
 - autocom,
 - téléphones fixes,
 - téléphones mobiles dont les smartphones,
 - gestion des contrats de télécommunications
- les équipements informatiques et services joints :
 - postes informatiques,
 - homogénéité du parc en termes de systèmes d'exploitation (Windows XP, Windows Seven en cours de déploiement) et de Pack Office (Office 2003® et Office 2007® en cours de déploiement),
 - administration des serveurs et du réseau avec un déploiement de fibre optique inter-bâtiment en cours,
 - administration des droits et sécurité du système d'information,
 - sauvegarde quotidienne des données (hors disque dur local)
 - un centre de support
- les applications et projets métiers,
 - outils de planification et gestion, portefeuille d'évolution des applications,
 - applications métiers,
 - prestations de conseil et d'assistance.

Certaines prestations sont externalisées : administration du réseau et des serveurs, hébergement.

- ✓ la communication institutionnelle : 102 500 €.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En recettes de fonctionnement : 60 000 €

- le remboursement de l'administrateur mis à disposition à la Ville de Versailles sur des missions de communication : 60 000 €

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En dépenses d'investissement : 1 436 200 €

- les travaux du futur siège de Versailles Grand Parc : 1 200 000 €,
- la refonte du site internet et l'acquisition de logiciels par la DSI : 45 000 €,
- l'achat de copieurs et matériels informatiques par la DSI : 50 000 €,
- l'acquisition d'un stand d'exposition par le service communication : 20 000 €,
- l'achat de mobilier : 7 000 €,
- une provision pour le rachat de la flotte automobile louée : 80 200 €,
- l'acquisition de matériel divers : 20 000 €,
- la réévaluation de la caution dans le cadre de la location des bureaux : 13 500 €.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Aucune recette d'investissement n'est inscrite en administration générale.



IV. Annexes

A. **LES ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN**

Depuis fin 2010, il a été décidé de n'inscrire budgétairement que les subventions de surcharge foncière qui seront effectivement réalisées au cours de l'exercice financier afin de respecter le principe d'annualité budgétaire et d'améliorer la consommation des crédits de la section d'investissement.

Le règlement prévoit que le versement de la subvention attribuée s'effectue de la façon suivante : 80 % à l'ouverture du chantier et 20 % à l'achèvement des travaux.

Le bureau communautaire dispose d'une enveloppe annuelle de 2.5 Millions d'euros de subventions de surcharge foncière à attribuer. Les crédits ne seront inscrits au budget qu'au moment de l'ouverture du chantier lors d'une décision modificative.

Dans ce but, aucun crédit n'avait été inscrit au budget 2011. Au BP 2012, il est inscrit 800 000 € pour permettre le versement de subventions attribuées précédemment.

Le montant des engagements hors bilan a augmenté de 1,44 Million d'euros par rapport au 1^{er} janvier 2011 pour atteindre 3 Millions d'euros.

Versailles Grand Parc- Rapport BP 2012 – Version du 21 janvier 2012 -

Le tableau ci-dessous détaille les subventions attribué en 2010 et 2011 par le bureau communautaire, mais non inscrit au budget.

Bailleurs	Adresse	Commune	Total Attribué	1er acompte (80%)		2ème acompte (20%)		Engagement financier hors bilan
Logement francilien	avenue de la gare	Bièvres	290 000 €	ENGAGE	232 000 €	Reste à engager	58 000 €	58 000 €
Logement francilien	45 rue de paris	Bièvres	80 000 €	ENGAGE	64 000 €	Reste à engager	16 000 €	16 000 €
Montant des engagements financiers hors bilan au 01/01/2012 sur Bièvres								74 000 €
VH	Cerf Volant ilot F	Buc	70 389 €	Reste à engager	56 311 €	Reste à engager	14 078 €	70 389 €
Montant des engagements financiers hors bilan au 01/01/2012 sur Buc								70 389 €
OSICA	ZAC du Levant - lot 2	Fontenay le Fleury	175 000 €	ENGAGE	140 000 €	Reste à engager	35 000 €	35 000 €
I3F	ZAC du Levant	Fontenay le Fleury	225 000 €	ENGAGE	180 000 €	Reste à engager	45 000 €	45 000 €
Montant des engagements financiers hors bilan au 01/01/2012 sur Fontenay le Fleury								80 000 €
VH	9 rue Léom Blum	Jouy en Josas	15 000 €	Reste à engager	12 000 €	Reste à engager	3 000 €	15 000 €
Logirep	14 rue oberkampf	Jouy en Josas	90 000 €	ENGAGE	72 000 €	Reste à engager	18 000 €	18 000 €
Montant des engagements financiers hors bilan au 01/01/2012 sur Jouy en Josas								33 000 €
Versailles Habitat	27 rue Champs Lagarde	Versailles	290 000 €	Reste à engager	232 000 €	Reste à engager	58 000 €	290 000 €
OPIEVOY	27 rue Champs Lagarde	Versailles	290 000 €	Reste à engager	232 000 €	Reste à engager	58 000 €	290 000 €
IRP	9 rue de l'indépendance Américaine	Versailles	1 135 000 €	ENGAGE	908 000 €	Reste à engager	227 000 €	227 000 €
VH	1 rue des petits bois	Versailles	26 334 €	ENGAGE	21 067 €	Reste à engager	5 267 €	5 267 €
Domnis	Mignot	Versailles	135 000 €	ENGAGE	108 000 €	Reste à engager	27 000 €	27 000 €
Montant des engagements financiers hors bilan au 01/01/2012 sur Versailles								839 267 €
Logirep	Îlot Leclerc Cahen	Viroflay	225 000 €	Reste à engager	180 000 €	Reste à engager	45 000 €	225 000 €
ICF	Raphael Corby	Viroflay	220 000 €	Reste à engager	176 000 €	Reste à engager	44 000 €	220 000 €
SOGEMAC	avenue gaston boissier	Viroflay	767 340 €	Reste à engager	613 872 €	Reste à engager	153 468 €	767 340 €
Domnis	FJT	Viroflay	705 000 €	Reste à engager	564 000 €	Reste à engager	141 000 €	705 000 €
Montant des engagements financiers hors bilan au 01/01/2012 sur Viroflay								1 917 340 €
Montant total des engagements financiers hors bilan au 01/01/2012								3 013 996 €
Pour mémoire : montant des engagements financiers hors bilan au 01/01/2011								1 567 142 €
Variation des engagements hors bilan de 2011 à 2012								1 446 854 €

